

Autour du tribunal

Tambours et trompettes : ce vendredi, toute la matinée, le paisible quartier des grossistes a retenti des éclats du rassemblement des grévistes de Job massés sur la place de la Bourse, à deux pas du tribunal de commerce.

En attendant qu'une délégation des salariés et les avocats sortent, à la fin de l'audience, les manifestants, soupèsent les possibilités, décision le jour-même ou mardi ; redressement ou liquidation.

Car on envisage « la solution la pire », qui s'assortirait de licenciements immédiats.

Ce dont on parle peu chez soi : Philippe, « parce qu'il est difficile de faire ressentir au conjoint ce qu'on vit » ; Francis, « parce qu'il n'est pas utile de seminer trop tôt ; chacun se fait du souci, sans rien dire à l'autre ». Quant à Robert, son fils de 11 ans lui a dit qu'il « devrait chercher tout de suite un autre

travail, avant même d'être sans Job, parce que c'est si difficile d'en trouver, aujourd'hui ».

Francis renchérit « en ce moment, il n'y a pas de débouché dans la papeterie, dans la région ; toutes les entreprises vont mal » ; Philippe, qui a une formation d'imprimeur, pourrait, lui, « avoir une petite chance de trouver quelque chose dans ce secteur », mais il rappelle qu'il était « rentré chez Job, il y a

12 ans, parce que la réputation de la marque était synonyme de sécurité de l'emploi »...

Témoignage

Un passant s'arrête, parle aux manifestants, leur demande des nouvelles de telle usine de papier autrefois dans la Haute-Garonne, ou l'Ariège. S'afflige de les savoir disparues : à 80 ans, la situation lui « fait souvenir des années 30 ; ce qu'il y a de grave, c'est que les gouvernants n'ont

pas évolué, et bafouillent comme si on en était toujours à l'économie du temps de Louis-Philippe ».

Il a enseigné l'économie, Max, et dans l'aventure Job retrouve « un schéma habituel aux entreprises familiales locales ; un audacieux un peu illuminé crée, son fils maintient et fait prospérer, la troisième génération dilapide ». Il souhaite « bon courage » aux salariés de l'usine en danger...

LA DEPECHE DU MIDI

Social

Job en redressement judiciaire

Le tribunal de commerce a tranché : un administrateur a été nommé pour Job Parilux. Les salariés respirent.

« **E**ntreprise Job-Parilux, redressement judiciaire de classe 3. Nomination d'un administrateur provisoire » : la salle publique du tribunal de commerce ne contenait pas l'affluence des salariés de l'usine toulousaine du quartier des Sept-Deniers venus entendre la décision ; et il a fallu toute la solennité des lieux et la gravité du moment pour que n'éclatent pas des applaudissements mal réprimés.

l'administrateur judiciaire (M. Lavergne) est nommé pour remplacer complètement les organismes qui dirigeaient cette société ».

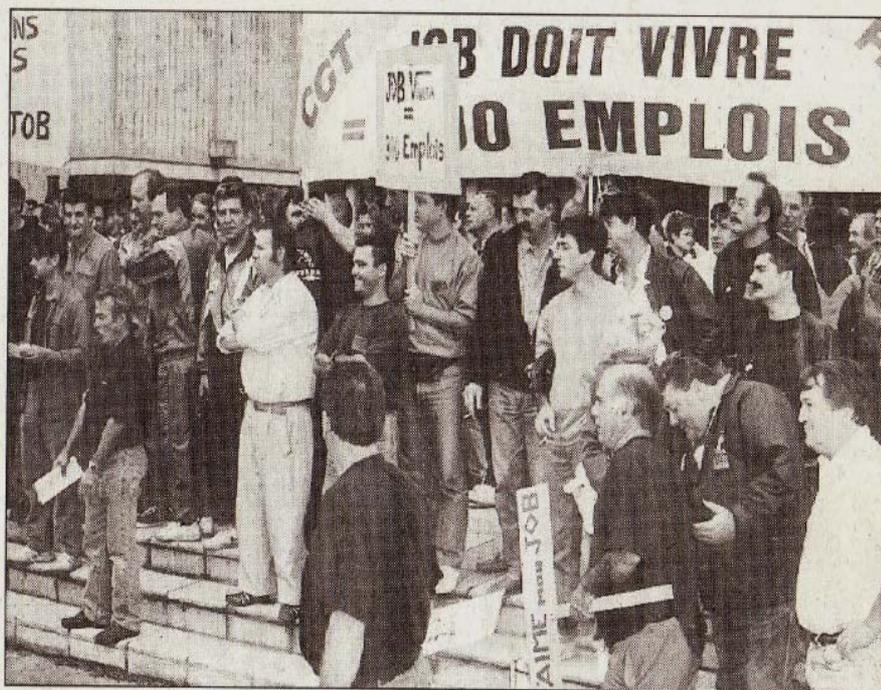
Une décision qui satisfait les responsables du syndicat CGT-Job, en ce qu'elle « prend en considération la situation de l'entreprise, un joyau industriel de notre région, et aussi le devenir des salariés ».

Assurer l'avenir

Nul ne s'y trompait, sur le pavé, à deux pas de la porte du tribunal : l'avenir de l'usine et des 300 familles des personnels n'est pas définitivement assuré. En liaison constante avec le tribunal de commerce, l'administrateur provisoire va devoir évaluer la possibilité de continuation de l'activité ; et essayer de mettre sur pied un plan de redressement.

En cas d'impossibilité, il lui faudra mettre en œuvre un plan de cession. « Mais les travail-

Le risque majeur pour les personnels avait été écarté par les juges. L'avocat du comité d'entreprise, M^e Pierre Darribère, l'a expliqué aux manifestants réunis depuis le matin place de la Bourse : « Les représentants de Geco SARL avaient demandé au tribunal de commerce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, mais également que soit prononcée immédiatement la mise en liquidation judiciaire. Le tribunal ne les a pas suivis dans cette direction, et



Les salariés de Job ont plusieurs fois manifesté leur colère ces jours derniers (Photo « La Dépêche », archives)

leurs sont maintenant partie prenante de la solution juridique et économique », précise M^e Darribère, « car dans le cadre de la procédure collective, le comité d'entreprise est l'interlocuteur obligé du mandataire ».

Les responsables régionaux de la Filpac-CGT (Livre-papeterie-communication) espèrent d'une mobilisation de l'Union patronale, du ministère de l'industrie et des élus du département « qu'ils aideront à trouver

une solution viable, afin que ne disparaisse pas un savoir-faire mondialement reconnu, et une partie importante du patrimoine industriel de Toulouse ».

Mireille Harrburger